

# SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement Direction générale Environnement

EUROSTATION ? BLOC II, Place Victor Horta 40 bte 15, B - 1060 Bruxelles

#### ACTE D'AUTORISATION

Autorisation de l'Union ? Famille de produits ? Meta SPC 1

## Vu le Règlement d'exécution (UE) 2020/1425 Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:

Le Ministre de l'Environnement décide:

#### §1.Le meta SPC:

**PeridoxRTU Product Family ?Famille de produits biocides ?meta SPC 1** est autorisé conformément à l'article 43 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 30/09/2030. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation :

Contec Europe

Zl Du Prat Avenue Paul Duplaix FR 56000 Vannes

Numéro de téléphone: +33 2 97 43 76 98 (du responsable de la mise sur le marché)

- Nom commercial des produits contenus dans la famille de produits ? meta SPC 1:
  - Contec PeridoxRTU
  - o Contec Sterile PeridoxRTU
- Numéro d'autorisation de la famille de produits ? meta SPC 1: EU-0023658-0000 1-1
- Utilisateur(s) autorisé(s): Uniquement pour les professionnels
- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:
  - o AL autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions
- Nom et teneur de chaque principe actif:





# SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement Direction générale Environnement

EUROSTATION ? BLOC II, Place Victor Horta 40 bte 15, B - 1060 Bruxelles

Acide peracetique (CAS 79-21-0): 0.23 %

- Nom et teneur de chaque substance préoccupante :

Acide acétique (CAS 64-19-7): 5 % Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1): 4.4 %

- Type de produit et usage en vue duquel les produits du meta SPC sont autorisés:
- 2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Exclusivement autorisé pour la désinfection de surfaces propres, dures et non poreuses dans les salles blanches non associées aux zones destinées à l'alimentation humaine ou animale, en versant le produit dans un récipient puis en l'appliquant sur la surface à l'aide d'une serpillère/lingette adaptée aux salles blanches et par pulvérisation sur une lingette adaptée aux salles blanches et en utilisant cette lingette pour répartir le liquide sur la surface.

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC: Date de production + 12 mois
- Organismes cibles:
  - o bactéries
  - o spores
  - o levures
  - o moisissure
- §2. Fabricant des produits contenus dans le meta SPC et fabricant de chaque substance active:
  - Fabricant PeridoxRTU Product Family ? Famille de produits biocides ? meta SPC 1:

ENVIRO TECH CHEMICAL SERVICES, INC., US

- Fabricant Acide peracetique (CAS 79-21-0):

EVONIK PEROXID GMBH, AT

- §3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du meta SPC:
  - Ce meta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom PeridoxRTU Product Family Famille de produits avec le numéro d'autorisation EU-0023658-0000.
  - Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.
- §4. Classification des produits contenues dans le meta SPC:





# SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

# Direction générale Environnement

EUROSTATION ? BLOC II, Place Victor Horta 40 bte 15, B - 1060 Bruxelles

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH :

| Code H | Classe et catégorie   |
|--------|---|
| H290   | Substance ou mélange corrosif pour les métaux - catégorie 1 |
| H314   | Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1          |
| H318   | Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 1     |
| H412   | Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 3         |

### §5. Conditions particulières à l'(aux) usage(s) :

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 35 de l'AR du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

Dérogation accordée:

Pas d'application

- Stockage et transport:

Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables Respect des

- 1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et
- 2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.

# - Conditions d'usage:

| Catégorie | Condition   | Description                              | Norme EN      |
|-----------|-------------|--|---------------|
| Yeux      | Lunettes de | Porter lunettes de protection résistant  | EN 166:2001   |
|           | protection  | aux produits chimiques pendant la        |               |
|           |             | phase de manipulation du produit         |               |
| Mains     | Gants       | Porter des gants de protection résistant | EN 374-1:2016 |
|           |             | aux produits chimiques pendant la        |               |
|           |             | phase de manipulation du produit         |               |
| Corps     | Combinaison | Porter une combinaison de protection     | /             |
|           |             | imperméable au produit biocide           |               |

Bruxelles,

Meta SPC dans une famille de produits, avec effet rétroactif à partir du 29/10/2020, le





# SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement Direction générale Environnement

EUROSTATION ? BLOC II, Place Victor Horta 40 bte 15, B - 1060 Bruxelles

## POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Laure

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides (*Bij M.B. 17/05/2019 - Par A.M. 17/05/2019*) L. Louis

04/02/2021 10:46:12